

222C1800
FR0014000T90-FS0556

11 juillet 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

2MX ORGANIC
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 juillet 2022, la société Barclays Capital Securities Ltd¹ (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 juillet 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société 2MX ORGANIC et détenir 422 608 actions 2MX ORGANIC représentant autant de droits de vote, soit 1,13% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre d'actions 2MX ORGANIC détenues dans le cadre d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit au déclarant d'utiliser lesdites actions à tout moment.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, le déclarant a précisé détenir 422 608 actions 2MX ORGANIC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion de contrats avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit au déclarant d'utiliser lesdites actions à tout moment.

¹ Contrôlée par Barclays Bank Plc, elle-même contrôlée par Barclays Plc.

² Sur la base d'un capital composé de 37 499 997 actions représentant autant de droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.